

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes P**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DELIBERATION
CC_2022_167**

L'an deux mille vingt deux, le vingt six septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 19 septembre 2022, conformément à la loi.

OBJET :**COMMISSION 1 -
MOBILITE -
AMENAGEMENT - ADS****PLUI**

*Bilan de la mise à
disposition du public et
approbation de la
modification simplifiée
n° 1 du PLU de La
Neuville*

**Présents au vote de la
délibération :**

Titulaires et suppléants
présents : 33
Procurations : 13

Nombre de votants : 46**Présents :**

Luc FOUTRY, Yves LEFEBVRE, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCRUYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine GAU, Valérie NEIRYNCK, Jean-Paul VERHELLEN, Alain BOS

Ont donné pouvoir :

Marie CIETERS, procuration à Bernadette SION
Bernard CHOCRAUX, procuration à Luc FOUTRY
Michel DUPONT, procuration à Hélène FOUACHE
Arnaud HOTTIN, procuration à Yves LEFEBVRE
Odile RIGA, procuration à Sylvain CLEMENT
Sylvain PEREZ, procuration à Paul DHALLEWYN
Michel PIQUET, procuration à Carine GAU
Gilda GRIVON, procuration à Ludovic ROHART
Coralie SEILLIER, procuration à Franck SARRE
Thierry LAZARO, procuration à Thierry DEPOORTERE
Luc MONNET, procuration à Joëlle DUPRIEZ
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER
Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à Olivier VERCRUYSSSE

Absents excusés :

Vincent LAVALLEZ, Régis BUE, Isabelle LEMOINE, Frédéric SZYMCZAK, Didier WIBAUX, Alain DUCHESNE

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 26 septembre 2022

Délibération CC_2022_167

COMMISSION 1 - MOBILITE - AMENAGEMENT - ADS

PLUI

Bilan de la mise à disposition du public et approbation de la modification simplifiée n° 1 du PLU de La Neuville

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article L.153-36 et suivants et l'article L.153-45 et suivants,

Vu la Délibération du 11 mai 2021 du Conseil Municipal de La Neuville prescrivant la modification simplifiée n° 1 du PLU communal, fixant ses objectifs et les modalités de la mise à disposition,

Vu l'Arrêté Préfectoral du 3 août 2021 portant transfert de la compétence PLUi à la communauté de communes Pévèle Carembault au 1er juillet 2021,

Vu la Délibération du 7 décembre 2021 du Conseil Municipal de La Neuville transférant à la communauté de communes Pévèle Carembault la poursuite de la procédure de modification simplifiée engagée sur le PLU communal,

Vu les Avis des personnes publiques associées auxquelles le projet a été notifié, conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme,

Vu la Décision de la Mission Régionale d'autorité environnementale (MRAe) des Hauts-de-France du 24 août 2021 exonérant, après étude au cas par cas, la procédure d'une évaluation environnementale,

Vu l'Arrêté ADGM-2022_011 du 23 mai 2022 de Monsieur le Président de la communauté de communes Pévèle Carembault portant prescription de la mise à disposition du public,

Vu la Mise à disposition du public s'étant déroulée du 1^{er} juin 2022 au 30 juin 2022, conformément à l'article L153-47 du code de l'urbanisme,

Vu les pièces du dossier,

Vu l'avis de la Commission 1 - Aménagement, mobilité et ADS lors de sa séance du 16 septembre 2022.

La modification simplifiée n° 1 du PLU de La Neuville a pour objet la suppression de l'emplacement réservé n° 4 et la rectification d'une erreur matérielle consistant en la suppression d'un recul le long de la Route Départementale n° 8.

La mise à disposition du public n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière de la part du public.

La modification simplifiée n° 1 du PLU de La Neuville telle que présentée au conseil est ainsi prête à être approuvée, conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme.

Où l'exposé de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 46 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 46 VOTANTS) :

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le

ID : 059-200041960-20220929-CC_2022_167-DE

- **D'APPROUVER la modification simplifiée n° 1 du Plan local d'**

SLO
Urbanisme de La Neuville

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Luc FOUTRY